

RENFORT À LA PRISON DE TROIS-RIVIÈRES

La demande des agents de la paix rejetée

Mathieu Lamothe

mathieu.lamothe@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — La Commission des lésions professionnelles a rejeté la requête du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels concernant l'ajout de deux patrouilleurs à la prison

de Trois-Rivières afin de contrer davantage l'entrée de drogues à l'intérieur de l'établissement. Le Syndicat envisage cependant sérieusement la possibilité de demander une révision de cette décision.

Dans une décision rendue en début de semaine, la Commission a conclu que l'introduction de stupéfiants à l'établissement de détention de Trois-Rivières n'entraîne pas nécessairement des comportements violents pouvant affecter la santé et la sécurité des agents de la paix. Le juge administratif Martin Racine a également statué dans sa décision que l'agressivité et la violence en milieu de détention sont loin de découler seulement de la consommation de drogue et que la preuve n'a pas démontré que la santé et la sécurité des agents ont été mises en cause à la suite d'un comportement violent d'une personne incarcérée pouvant être relié à la consommation de stupéfiants.

«Nous sommes déçus, car nous croyons que la sécurité et la santé sont primordiales dans un milieu de travail comme celui-là. Il ne faut pas attendre qu'un agent se retrouve à l'hôpital avant de faire le lien entre un prévenu intoxiqué et une agression. Ce que nous voulons, c'est prévenir. Il est d'ailleurs déjà arrivé des affaires», mentionne le président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, Stéphane Lemaire.

Ce dernier reconnaît cependant que la direction a déjà réagi et prévoit apporter des améliorations afin d'amoindrir le problème de la circulation de drogue dans l'établissement. Il est notamment prévu que des filets similaires à ceux que l'on retrouve près des champs de pratique de golf soient installés prochainement afin d'empêcher de lancer des colis contenant des stupéfiants par dessus la clôture. La direction compte également acheter le terrain boisé près de l'établissement et d'y couper des arbres afin d'augmenter la visibilité. Bien qu'il considère ces projets comme étant des efforts louables, le dirigeant syndical doute de leur efficacité.

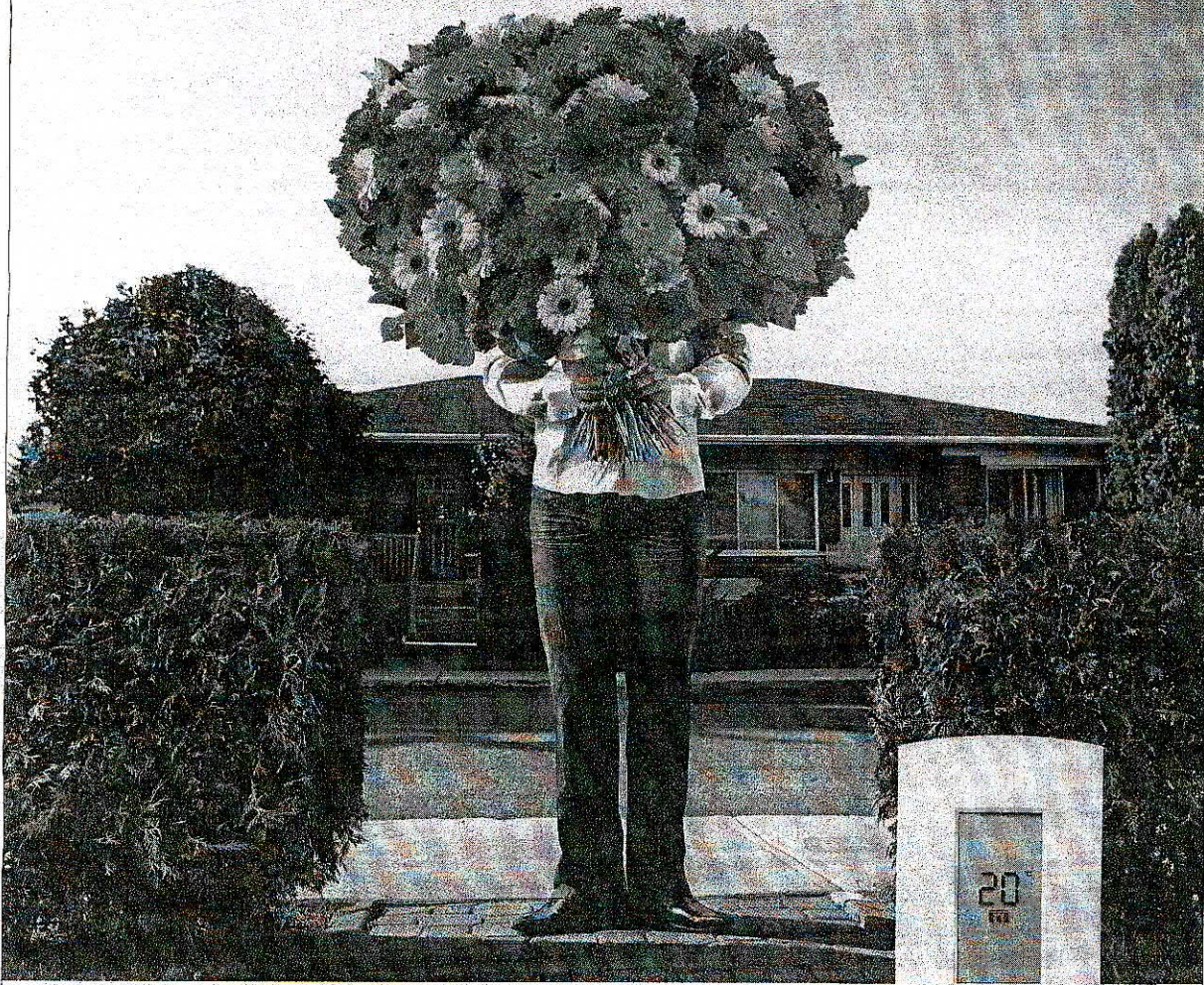
«Chaque outil qui s'ajoute améliore la situation. Mais ça reste à voir dans quelle mesure. Les filets par exemple, c'est nouveau. On n'a jamais vu ça. On ne peut pas dire si c'est efficace. Mais on croyait, et on croit encore, qu'un patrouilleur de plus, c'est sûr que c'est efficace», affirme-t-il sans hésiter.

À la lumière des recommandations des avocats, M. Lemaire soutient qu'il est fort probable que le syndicat demande une révision de cette décision.

«Cette loi est supposée être à caractère social et son objectif est la prévention. Mais on nous dit dans cette décision qu'il va falloir qu'un agent se retrouve à l'hôpital. On croit qu'il vaut mieux prévenir que guérir», laisse-t-il tomber.



JUSQU'À 100\$ D'ÉCONOMIES PAR ANNÉE
POUR SÉDUIRE L'ÊTRE AIMÉ



OU POUR FAIRE CE QUE VOUS VOULEZ.

Remplacez vos vieux thermostats par des modèles électroniques plus précis. **Vous pourriez économiser jusqu'à 100 \$*** sur vos frais de chauffage année après année, sans avoir à vous priver. De plus, vous pourriez aussi économiser jusqu'à 130 \$** sur vos coûts d'achat et d'installation de thermostats électroniques.

Visitez un détaillant participant ou le www.hydroquebec.com/residentiel.

*Certaines conditions s'appliquent. Évaluation basée sur les frais de chauffage d'une maison moyenne.

**Détails sur le coupon offert en magasin.



4315799